

Combe Grand-Perrin - Acquisition de terrains à l'Etat

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de la mise en place d'une réserve foncière, le Conseil Municipal est invité à autoriser l'acquisition à l'Etat de deux parcelles de terrain cadastrées :

- section EP n° 98, lieudit «Combe Grand Perrin» square Vincent Van Gogh, de 0 a 8 ca,
- section EP n° 193 lieudit «Combe Grand Perrin» avenue du Parc, de 2 a 37ca.

Cette acquisition sera réalisée à titre gratuit.

Conformément à l'article 21 de la Loi de Finances n° 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette acquisition et à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Visa préfectoral du 11 mars 1996.